

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 24**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Procès-verbal du conseil municipal du 08/04/2024**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 avril 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

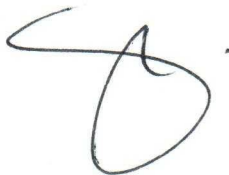
- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**



Publication du 04 /07 /2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 25**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Association Les Dauphins : demande subvention exceptionnelle**

L'association « Les Dauphins » s'est vue pénalisée en 2023 par la fermeture de la salle où elle exerçait ses activités, ceci en raison des travaux de mise en sécurité du local adjacent.

L'association a sollicité Monsieur le Maire pour demander une compensation financière liée au versement en 2023 de leur la prime d'assurance.

Au vu de l'argumentaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 125 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-**ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 125 € (cent vingt-cinq euros) au profit de l'Association «Les Dauphins» .

- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748 « Subventions de fonctionnement - Autres personnes de droit privé » du Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 26**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : MFR CFA de Chaumont : demande subvention**

La Maison Familiale et Rurale (MFR) – CFA de Chaumont sollicite une subvention afin de leur permettre de continuer leurs actions de promotion, de valorisation des jeunes en formation et d'améliorer leur outil éducatif.

Depuis la rentrée 2023, 3 jeunes de la commune sont apprenants dans cet établissement

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 96 € (3 élèves x 32 €), selon la règle définie pour l'attribution de subvention dans les établissements extérieurs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de 96 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**-ALLOUE** une subvention de 96 € (quatre-vingt-seize euros) au profit de la Maison Familiale et Rurale -CFA de Chaumont d'Eyzin Pinet.

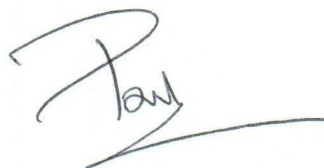
**- DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748 « Subventions de Fonctionnement- Autres personnes de droit privé ». du Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**



Publication du 04 /07 /2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 27**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETТА.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOТTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOТTI

**OBJET : Collines Isère Nord Communauté : Avenant n° 1 du Pacte Financier et Fiscal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Collines Isère Nord Communauté a apporté en date du 21 mars 2024 et par voie d'avenant des modifications au Pacte Financier et Fiscal entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Il est en effet nécessaire d'intégrer :

- le reversement aux communes de 100 % de la part communautaire de l'IFER, toutes catégories confondues et selon la part de chacune dans le produit total perçu par Coll'in Communauté (délibération communautaire n° D23-050 du 27/06/2023) ;
- la prolongation du dispositif de versement de la Dotation de Solidarité Communautaire :
  - **Une DSC déclinée en 3 enveloppes pour les années 2024 – 2025**
    - L'ENVELOPPE DE DROIT COMMUN, calculée selon les critères obligatoires « potentiel fiscal » et « revenus » ;
    - Une ENVELOPPE DE GARANTIE, pour permettre à toutes les communes de ne pas toucher moins que la précédente DSC ;
    - Une ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE, au titre du dispositif « Culture + », attribuée selon le règlement du dispositif après instruction des dossiers par la Commission Culture.
  - **Une DSC pour l'année 2026 à l'exception de l'enveloppe complémentaire « Culture+ »** pour aider les communes à préparer leur budget, mais pour laisser le champ d'action à la nouvelle mandature.

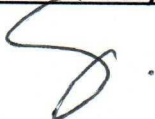
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'APPROUVER les nouvelles dispositions du pacte financier et fiscal apportées par voie d'avenant ;
- D'AUTORISER le Maire à engager toute démarche et signer tout document en application de la présente délibération.

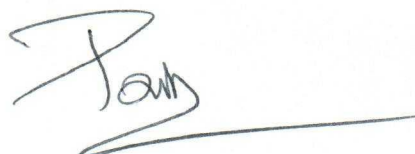
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCIOТTI**



**Le Maire : René PORRETТА**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 28**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Convention d'implantation d'un abribus sur un terrain privé avec la SCI des Hauts Terriers**

En complément de la convention relative à l'implantation d'un abribus, sur la parcelle section AE n° 201, validée par délibération n°47/2023 du 18/12/2023, la Société des Hauts Terriers présente une nouvelle convention pour la mise à disposition du terrain qui apportent les précisions suivantes :

- Plan de localisation ;
- Modifiant la durée ainsi que les droits et obligations de la commune.

Il est proposé au conseil une nouvelle convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

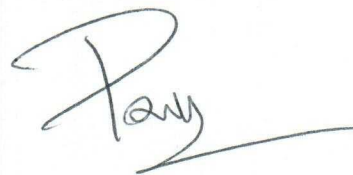

- **Accepte** les modalités d'exécution et les engagements respectifs définis ;
- Autorise** Monsieur le Maire à conclure la convention proposée par La SCI des Hauts Terriers en annexe de la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**



Publication du 04 /07 /2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 29**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETТА.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, , Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOТTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOТTI

**OBJET : Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) SARA AMENAGEMENT – Rapport d'activité 2022**

Le rapporteur expose :

Le 6 juin 2011, la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes a été créée à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, des Collines Isère Nord Communauté et de 16 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.

Par délibération en date du **11 MARS 2019**, le Conseil municipal a décidé d'acquiescer des parts au sein de la SPLA et de désigner **Monsieur René PORRETТА**, comme représentant de l'Assemblée Spéciale.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, dont le contenu a été précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil municipal sur la SPLA SARA Aménagement, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la Commune.

Après avoir rappelé les engagements de la collectivité, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil municipal, à l'unanimité :

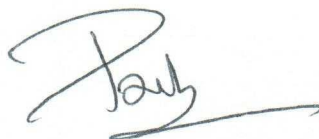
**-PREND ACTE** du rapport de l'Assemblée spéciale de SARA Aménagement pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCIOТTI**

**Le Maire : René PORRETТА**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCOTTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCOTTI

**OBJET : SIRRA : « Opération repères de crues »**

Dans un objectif de développement et d'entretien de la culture du risque inondation, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels, impose aux communes de procéder à l'inventaire des repères de crues existants et d'établir les repères correspondants aux crues historiques et aux nouvelles crues exceptionnelles (article 42).

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du bassin versant des 4 Vallées, le Syndicat isérois des rivières Rhône-aval (SIRRA) propose aux communes de les accompagner dans cette démarche.

Le SIRRA a réalisé dans le cadre de l'Etude participative sur l'historique des crues du bassin versant des 4 vallées un premier recensement des laisses historiques pour les phénomènes de crue et de ruissellement et des repères de crues existants sur le territoire. Le SIRRA a ainsi identifié des sites propices à la pose de nouveaux repères de crue.

Après concertation, des emplacements ont été retenus pour la pose de repères de crues, en privilégiant les terrains et bâtiments publics. Les bâtiments et terrains privés ont été choisis lorsqu'ils étaient la seule alternative connue pour implanter un repère fiable et visible du public.

Les repères de crues à implanter sur la commune de **OYTIER SAINT-OBLAS** sont rappelés dans la liste ci-après :

- 1 repère de crue, nommé **Véga-01** selon la fiche de présentation annexée

Afin de définir les conditions de mise en œuvre de l'opération, le SIRRA transmettra à la commune de **OYTIER SAINT-OBLAS** un projet de convention précisant les engagements de chacune des parties, à savoir :

- L'achat et la fourniture des macarons en lave émaillée pour la matérialisation des crues, suivant le modèle officiel, conforme à l'arrêté du 16 mars 2006, avec mention de la date de la crue, le nom du cours d'eau et le nom du bassin versant sur le pourtour par le SIRRA, avec refacturation à la commune (financé à 50% par le Fond Barnier).
- L'intervention d'un géomètre pour marquer les niveaux de crue, missionné par le SIRRA
- La pose du repère de crue par la commune
- La surveillance et l'entretien des repères de crue par la commune



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Accepte la pose des repères de crues sur le territoire communal ;
- Approuve le modèle-type de convention « Repères de crue sur le BV des 4 Vallées »
- Autorise le Maire à signer les conventions nécessaires à l'opération avec le SIRRA et une troisième partie le cas échéant »


Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**



**Le Maire : René PORRETTA**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 31**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTEA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCOTTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCOTTI

**OBJET : Cimetière : Reprises de concessions en état d'abandon**

Rapporteur : Monsieur Joseph PERIER, 3ème adjoint délégué, indique qu'il a établi et suivi la procédure réglementaire de la reprise des 3 concessions ci-dessous :

- Concession n° L.10 délivrée le 03/05/1926 au nom de Monsieur Marc BRUNAT,
- Concession n° J.07 délivrée le 11/03/1964 au nom de la famille ROLLAND
- Concession n° B.23 délivrée le 27/11/1921 au nom de la famille RIBAUD

Et qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble de la procédure et des concessions concernées ;

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

**Considérant** que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

**Considérant** que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**-AUTORISE** Monsieur le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

**-CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

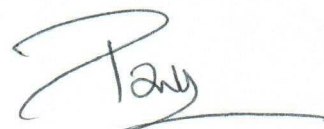
Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCOTTI**

**Le : Maire : René PORRETTEA**



Publication du 04 /07 /2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 – N° 32**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETТА.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 18 juin 2024

**Présents** : Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY, Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOТTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON et Béatrice VISCOGLIOSI.

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Caroline MAGEM et Jean-Pierre MESTRALLET

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOТTI

**OBJET : Frais de déplacement des conseillers municipaux et agents communaux**

Monsieur le Maire propose de défrayer les conseillers municipaux et agents communaux (titulaires et non titulaires) de leurs déplacements temporaires, selon le barème en vigueur, lorsqu'ils se rendent en réunion, en formation ou pour tout autre déplacement pour le compte de la commune.

Il demande au conseil municipal de se prononcer ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-ACCEPTE** de défrayer les conseillers municipaux et agents communaux (titulaires et non titulaires) de leurs déplacements temporaires pour le compte de la collectivité, selon le barème en vigueur et sur production de justificatifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 28 juin 2024

**La Secrétaire : Maryline TASCIOТTI**

**Le Maire : René PORRETТА**



Publication du 04 /07 /2024

38288

Cne de OYTIER ST OBLAS - BUDGET COMMUNAL

Code INSEE

Commune

DM 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal N° 2024-33

## DECISION MODIFICATIVE N° 01



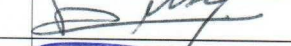



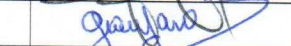


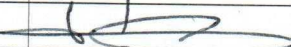

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	16
VOTES : Contre	Pour 16
Date de convocation :	18/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur René PORRETTA, Maire.

Objet : révision de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	12 420.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>12 420.00 €</b>	
D 6411 : Personnel titulaire		22 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>22 000.00 €</b>
D 2112-118 : Acquisition AD 65(p) Rongey		800.00 €
D 2151-118 : TRAVAUX VOIRIE		39 425.00 €
D 2157-118 : TRAVAUX VOIRIE		2 700.00 €
D 2158-114 : Filets securite jeux		6 700.00 €
D 2158-118 : mobiliers voirie		4 500.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>54 125.00 €</b>
D 231-101 : Travaux cour		10 000.00 €
D 231-107 : Aménagement bureaux rez jardin		5 000.00 €
D 231-111 : Provisions/travaux MO Bureaux Et		70 000.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>85 000.00 €</b>
R 10226 : TAM PC Immaldi		139 125.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>139 125.00 €</b>
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante		9 580.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>		<b>9 580.00 €</b>

Signataires :

AVELLANEDA Véronique	
BONNEFOY Murielle	
BRESSON Loup	
CHANUT Catherine	
D'ORAZIO Enzo	
FILERE Jean-Marc	
GRANJARD Monique	
LINAGE Auguste	
MUNARI Jean-Claude	
PERIER Joseph	
TASCIOTTI Maryline	

38288



Cne de OYTIER ST OBLAS - BUDGET COMMUNAL

Code INSEE

Commune

DM 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VENIAT Jean-Louis	
VERON Aurélie	
VISCOGLIOSI Béatrice	

Certifié exécutoire par Monsieur René PORRETTA, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 04/07/2024 et de la publication le 04/07/2024.

A OYTIER SAINT OBLAS, le 24/06/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

La Secrétaire : Angéline Trucchi

Le Maire : René PORRETTA

